

Croix d'Officier du Mérite Social

Numéro d'inventaire : 2016.36.431

Auteur(s) : France. Ministère du travail
Hubert Lagardelle

Type de document : diplôme

Période de création : 2e quart 20e siècle

Date de création : 1943

Inscriptions :

- signature : Le Directeur-Adjoint : Georges [illisible]
- en-tête : État Français : Secrétariat d'État au Travail

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Diplôme officiel imprimé sur papier vélin beige clair, de format horizontal. L'impression, en encre noire, présente une mise en page encadrée d'une bordure ornementale composée de motifs végétaux stylisés, de rubans et de médaillons circulaires portant la lettre « T » (symbole du ministère du Travail). Au centre supérieur figurent les mentions de l'autorité délivrante suivies du titre principal en capitales : MÉRITE SOCIAL, séparé par une représentation gravée de la médaille du Mérite social suspendue à un ruban. Le texte est partiellement complété à la main à l'encre noire. En bas à droite figure la signature imprimée du ministre et, à gauche, la mention du Directeur-adjoint suivie d'une signature manuscrite.

Mesures : hauteur : 24,9 cm ; largeur : 34,9 cm

Mots-clés : Diplômes divers

Activités sociales, syndicales, politiques des élèves, étudiants, enseignants

Lieu(x) de création : Paris

Utilisation / destination : récompense (Diplôme, daté du 16 novembre 1943, conférant la Croix d'Officier du Mérite Social à Monsieur Desbled Marcel Jules Emmalien, receveur à la S.S.M. scolaire du canton de Bos, à Belbeuf. Sur décision du Maréchal de France, Chef de l'État par décret en date du 16 novembre 1943.)

Historique : Institué sous le régime de Vichy, l'Ordre du Mérite social récompensait les services rendus dans les domaines du travail, de l'assistance et de l'action sociale. La croix d'officier constituait un grade élevé de cette distinction honorifique. Le diplôme était délivré « au nom du Maréchal de France, Chef de l'État » et émanait du Secrétariat d'État au Travail (rebaptisé ainsi en mars 1943), alors dirigé par Hubert Lagardelle. Il officialisait l'attribution de la décoration et servait de preuve administrative. En novembre 1943, cette distinction mettait en avant le dévouement social, scolaire ou professionnel jugé exemplaire par l'État français de Vichy. Les récipiendaires n'étaient pas volontaires à l'origine (ils ne postulaient pas eux-mêmes), mais étaient proposés et décorés à titre honorifique, souvent pour des raisons de service, de dévouement ou d'ancienneté. La remise pouvait se faire sans demande préalable, parfois même sans cérémonie, par simple notification et envoi du diplôme

Autres descriptions : Langue : français

Lieux : Belbeuf

